



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	10	1

<u>Objet de la Délibération</u>	
Désignation du secrétaire de séance	L'an deux-mille-vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le seize mars de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance extraordinaire, sous la présidence du doyen de séance, M. Guy LOOP.
-	Présents : M. Alexandre BERGODAA, Mme Raymonde DE BRAUWER, Mme Céline PHILIPPON, M. Raphaël JEAN, Mme Émilie BERGODAA, M. Guy LOOP, Mme Françoise BERRY, M. Michel BLATGÉ, Mme Jessy EYCHENIÉ et M. Grégoire PITOT.
DÉLIBÉRATION N°2026-CM2003-1	Absents : M. Roger SIGRIST (Pouvoir donné à M. Alexandre BERGODAA) Secrétaire de séance : Mme Jessy EYCHENIÉ

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 mars 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, les articles réglementaires du CGCT relatifs à la fonction d'élu ainsi que la Charte de l'élu local.

Le quorum étant atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 10 présents et 1 procuration, sous la présidence de M. Guy LOOP, le plus âgé des membres du conseil municipal (article L.2122-8 du CGCT).

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,



CONSIDÉRANT que ces articles prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDÉRANT qu'il peut adjoindre, à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE la désignation de Mme Jessy EYCHENIÉ en tant que secrétaire de séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Président de séance

Guy LOOP

